

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MARSAC



Séance du 5 JUIN 2026 à 18 h 00

Étaient présents (es) : M. CANDELON Jean-Luc, Maire,
Mrs LE GUILLOU Michel, adjoints ; Mme CLAVE Marie-France, adjoints ;
Mmes GARCIA Véronique, PANEGOS Martine,
Mrs NOBY Jean-Claude, BERNES Nicolas, DUPONT Joël,

Excusé (e-s) : Mme Carine CHAUVEL

A été nommée secrétaire : Mr Michel LE GUILLOU

Date de convocation : 29/05/2026

Sur proposition de M. le Maire l'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026
2. Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
3. Informations concernant la mise à jour PCS et DICRIM
4. Convention entretien borne à incendie de l'entreprise PARASAUR
5. Présentation du projet concernant le site internet
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2026

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal

2. ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire a procédé à l'élection du délégué et des suppléants pour les sénatoriales. Nombre de délégué pour Marsac : un délégué, nombre de suppléants : trois, pour la commune de Marsac. Monsieur le Maire après lecture au conseil municipal concernant le mode de scrutin a procédé à l'élection du délégué dans un premier temps :

Les résultats du 1^{er} tour sont les suivant : M. CANDELON a obtenu 8 votes. M. CANDELON a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur le Maire a procédé à l'élection des suppléants dans un second temps :

Mme Marie-France CLAVE avec 8 votes a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclarée accepter le mandat.

M. Joël DUPONT avec 8 votes a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Michel LE GUILLOU avec 8 votes a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

3. INFORMATIONS CONCERNANT LA MISE A JOUR PCS ET DICRIM

S'agissant des informations du PCS, les coordonnées des élus ont été remises à jour. Il faut apporter de plus amples informations sur bien des sujets, par exemple : la mise à disposition des cachets d'iode dans le contexte de la CLI de Golfech ; Il faut également informer sur le lieu de rassemblement principal en cas de danger immédiat (incendies, tempêtes...) et sur un lieu de rassemblement secondaire. Mme Chauvel informe le conseil municipal de la nécessité d'informer la population de Marsac à se recenser auprès de la mairie, pour permettre la mise en place d'un registre concernant les personnes fragiles/ vulnérables (mails d'informations aux administrés pour recensement). Compte tenue de l'importance de ce dossier et de son ampleur, Monsieur le Maire précise que le dossier sera abordé au prochain conseil municipal.

4. CONVENTION ENTRETIEN BORNE A INCENDIE DE L'ENTREPRISE PARASOUR

Mr le Maire informe Marie-France CLAVE de revoir les éléments pour le prochain conseil municipal.

5. PRESENTATION DU PROJET CONCERNANT LE SITE INTERNET

Mr Le Guillou et Martine Panegos se sont rendus au CDG pour une réunion d'information concernant la mise en place d'un site internet pour la commune de Marsac. Le CDG propose une journée au sein de leur établissement à Montauban pour la création du site en présence des personnes qui seront en charge de sa tenue. Il existe plusieurs formules d'adhésion, dont une correspondant aux besoins de la commune pour un montant de 400 € qui inclut hébergement, données numériques...et permettant de bénéficier de la gratuité la première année (cotisation auprès du CDG). Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un site internet pour la commune.

6 QUESTION DIVERSES

Contrats d'assurance :

Mr le Maire et Mr Le Guillou ont reçu Mr AUDEBAUD (groupama) pour la mise à jour des contrats d'assurance. A ce jour, la mairie détient deux contrats :

- **Mission collaborateurs et élus** : montant environ 460€ l'année.
- **Villasure** : concerne tous les immeubles, lieux et locaux à disposition des associations. Cependant, Mr le Maire précise que l'association des chasseurs ACCA doit impérativement prendre une assurance couvrant les risques locatifs.

Réserve communale d'incendie : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire le point concernant les réserves communales et demande à Mme Chauvel de s'en

occuper.

SDE : documentation donnée à MR NOBY concernant la demande de CEE.

Courrier du SDE qui doit procéder à des travaux concernant une demande de Mr Noby.

Presbytère : Mr le Maire informe le conseil municipal de sa demande de devis auprès de plusieurs entreprises. Premier devis (entreprise BORDES) montant : 2640€ et second devis (DCM) montant : 2000€.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DCM pour effectuer les travaux.

Végétalisation du village : Mr le Maire informe les élus que les travaux afin de végétaliser le village ont commencé, terrassement, apport de terre les prochains jours le long de la rue principale.

Ambroisie : Mr le Maire tenait à informer les élus de l'importance de nommer une personne référente pour l'ambroisie, Mr Noby sera le référent ambroisie. Les réunions à ce sujet seront le 16 juin et le 22 juin à Montauban et Caussade.

Station d'épuration : Mr Dupont informe que la station est en très bon état, elle a été vidangée en septembre 2025. Les membres du conseil municipal sont informés du contrôle de la SATESE, contrat avec la mairie, et dont la prochaine visite se tiendra en octobre 2026. Mr Dupont informe le conseil municipal que l'on peut être inspecté par la DTT, il explique qu'il serait judicieux d'effectuer des contrôles de l'eau, avec des bandelettes (de 100 à 120€ pour 2 ans) et de mettre en place des contrôles réguliers tous les 15 jours (ammoniacque et nitrites).

Règlement d'occupation de la salle des fêtes :

Plusieurs éléments ont été abordés : caution, prix et charges (participation aux frais d'énergie), durée, possibilité de dormir dans la salle des fêtes, à voir avec groupama. Peut-être envisager l'achat d'un aspirateur.

Le conseil municipal approuve le montant de 200€ pour la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures au village et 50€ pour les administrés.

Suivant le nombre de personnes, sera proposé :

- La salle des associations pour le village.
- La cantine (150 €) et la salle des fêtes (200€) aux personnes extérieures au village. Pour les marsacais, la location sera de 50€.

Le local pour les chasseurs, le cabanon doit être vidé ce samedi 6 juin, il faut voir l'ampérage car le compteur disjoncte, voir l'extincteur. Un vide grenier devrait être organisé par les chasseurs le samedi de la fête du village.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. Séance levée à 19 h 00.

Ont signé au Registre des Délibérations les Conseillers municipaux présents.